Le début du calendrier Hégirien: L'arrivée de l'année 1448 de l'Hégire

Qu'est-ce que le calendrier hégirien?

Le calendrier hégirien (ou lunaire), aussi connu sous le nom de calendrier islamique, est essentiel pour les musulmans du monde entier.
Il est introduit en 622 lors de l'Hégire, la migration de notre Bien aimé Prophète Muhammad (ﷺ Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) de La Mecque vers Médine.

Contrairement au calendrier grégorien, il se base sur les cycles lunaires comptant 354 ou 355 jours par an, et marque les événements religieux importants comme le Ramadan et la Nuit du Destin (Laylat al Qadr).

Le Ramadan est le neuvième mois du calendrier hégirien et représente une période de jeûne, de prière et de réflexion pour les musulmans.
L'un des moments les plus importants du ramadan est la Nuit du Destin, ou Laylat al-Qadr, qui a lieu durant les dix dernières nuits impaires du mois.
Cette nuit commémore la nuit où le Coran a été révélé à notre Bien aimé Prophète Muhammad (ﷺ Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) est est une nuit pleine de miséricorde et de bénédiction, où les prières sont exaucées et les péchés pardonnés.

Le début de chaque mois dépend de la visibilité de la lune à la fin du mois précédent. Une fois la lune visible, un nouveau mois commence.
Le calendrier islamique se compose de 12 mois, tout comme le calendrier grégorien :

1. Muharram
2. Safar (صفر)
3. Rabi' al-Awwal (ربيع الأول)
4. Rabi' al-Thani (رَبِيعُ الثَّانِي)
5. Jumada al-Awwal (جمادى الأول)
6. Jumada al-Thani (جُمَادَى الثَّانِيَة)
7. Rajab (رجب)
8. Sha'ban (شعبان)
9. Ramadan (رمضان)
10. Shawwal (شوال)
11. Dhul-Qi'dah (ذو القعدة)
12. Dhul-Hijjah (ذو الحجة)

Parmi ces mois, quatre sont considérés comme sacrés en Islam:

❖ **Quels sont ces quatre mois sacrés :**

D'après Abou Bakra (qu'Allah l'agrée), le Prophète (ﷺ) Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit: « Certes le temps est revenu comme le jour où Allah a créé les cieux et la terre. L'année est composée de douze mois dont quatre sont sacrés, les trois se succèdent et on pour nom : **Dhul Qi'dah, Dhul Hijja et Muharram et le quatrième Rajab Moudar qui est entre Joumada et Cha'ban ».**

(Rapporté par l'imam Boukhari dans son Sahih n°4662 et l'imam Mouslim dans son Sahih n°1679)

عن أبي بكرة رضي الله عنه قال النبي صلى الله عليه و سلم : إن الزمان قد استدار كهيئته يوم خلق الله السماوات والأرض ، السنة اثنا عشر شهرا ، منها أربعة حرم ، ثلاث متواليات : ذو القعدة وذو الحجة والمحرم ، ورجب مضر الذي بين جمادى وشعبان

(رواه البخاري في صحيحه رقم ٤٦٦٢ و مسلم في صحيحه رقم ١٦٧٩)

Le mois de Mouharram : début du nouvel an musulman

1. **Le premier mois sacré : Mouharram**

Le premier jour du mois de Mouharram marque le début du nouvel An de l'Hégire.
Le Nouvel An islamique célèbre la Hijra (l'émigration) de notre Bien aimé Prophète Muhammad (ﷺ) Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) de La Mecque vers Médine en 622 de l'ère chrétienne.

Le 10ème jour du mois de Mouharram, dit jour de 'Achoura, évoque également plusieurs événements historiques :

- le jour où Nouh (as) fut sauvé du déluge avec les croyants
- le jour où Allah (swt) donna la victoire à Moussa (as) et Bani Isra-il face à Pharaon et ses hommes. C'est un jour où le jeûne est recommandé, ainsi que la générosité envers des membres de notre famille. Il est également recommandé de jeûner le 9eme jour pour nous distinguer des juifs qui ne jeûnent que ce jour-là.

En effet, d'après Abou Moussa Al Ach'ari (ra), le jour de 'achoura était un jour de fête chez les juifs, ainsi le Prophète Muhammad (ﷺ) Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Jeûnez-le vous » [Boukhari]. Aussi, d'après Abou Qatada (ra), le Prophète (ﷺ) a été interrogé concernant le jeûne du jour de Achoura et a dit: « Il efface l'année précédente » [Muslim], autrement dit les péchés de l'année précédente, et est donc un jour très important!

2. **Le deuxième mois sacré : Rajab**

La nuit du 27 de Rajab, selon certains savants, correspond à l'événement miraculeux d'Al-Israa wal Miraj, le voyage nocturne du Prophète Muhammad (ﷺ) Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) durant lequel il a voyagé de La Mecque à Jérusalem en une seule nuit et est monté jusqu'au « Lotus de la limite » (Sidrat Al-Muntaha). Durant ce mois sacré, il est recommandé de jeûner au maximum comme il est recommandé de le faire durant tous les mois sacrés. En effet, Al-Bahili rapporte que le Prophète (ﷺ) lui a dit : « Jeûne et mange pendant les mois sacrés ». [Abou Daoud]

3. Le troisième mois sacré : Dhul Qi'dah

Le mois de « Dhul Qi' dah » signifie littéralement « celui qui est en position assise », faisant référence au calme que nous devons garder tout au long du mois et à la paix que nous devons rechercher.
Ce mois est même cité dans la Bible. Il est aussi le premier des trois mois sacrés consécutifs et marque donc le début d'une période durant laquelle nous devons redoubler d'efforts.

4. Le quatrième mois sacré : Dhul hijja

Durant ce mois sacré, les pèlerins du monde entier se dirigent vers la Mecque pour accomplir le Hajj (pèlerinage). **Les 10 premiers jours de ce mois sacré sont les jours où les actions sont les plus récompensées et sont souvent qualifiés des 10 jours les plus importants de l'année.**

Allah (swt) jure même par ces jours dans le Coran (sourate Al-fajr). Ibn Abbas rapporte également que le Prophète Muhammad (ﷺ) Que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit: « Il n'y a pas d'œuvres meilleures que celles faites en ces 10 jours. » Les Compagnons dirent: « Même pas le Jihâd ?» Il dit: « Même pas le Jihâd, sauf un homme qui sortirait risquant sa vie et ses biens et qui ne reviendrait avec rien (c'est-à-dire qu'il y perdrait sa vie et sa fortune). » [Boukhari].

Il est également très important de jeûner le jour d'Arafat, le 9° jour du mois sacré de Dhul Hijja, le jour durant lequel est effectué le pilier le plus important du Hajj. Le Prophète Prophète Muhammad (ﷺ) a dit: « Je compte sur Allah pour que le jeûne observé le jour de Arafa expie les péchés commis pendant l'année précédente et l'année suivante et pour que le jeûne du jour de Achoura expie les péchés commis pendant l'année précédente. » [Muslim].